

MISSION D'ANIMATION DEPARTEMENTALE PARENTALITE

CAHIER DES CHARGES

1. ELEMENTS DE CONTEXTE

- **Une offre départementale diversifiée (Réaap locaux, Clas, Laep)**

La politique de soutien à la parentalité de la Caf Touraine s'illustre par la mise en œuvre d'un certain nombre de dispositifs et d'actions sur l'ensemble du département :

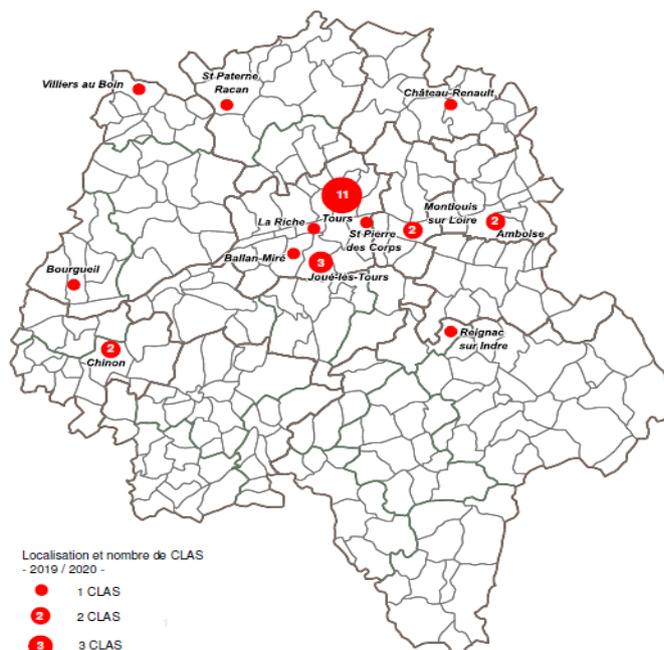
- L'ensemble du territoire départemental est maillé par la présence de **Réaap locaux** (Réseaux d'écoute, d'appui d'accompagnement des parents) implantés à l'échelle des quartiers prioritaires et des villes sur la Métropole et à l'échelon intercommunal pour les territoires hors Métropole : ces réseaux sont actuellement animés par la Caf et/ou les centres sociaux et collectivités locales en fonction des configurations territoriales et se formalisent la plupart du temps par la signature d'une Charte Réaap. Dans le cadre de la diffusion de l'appel à projet annuel Parentalité, ces réseaux proposent et mettent en œuvre des actions soutenues financièrement par la Caf lors de la Quinzaine Parentalité ainsi que tout au long de l'année.

- **Les Clas** (Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité)



Localisation et nombre de Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS) en Indre et Loire_ année 2019 / 2020

au total = 28 CLAS



Localisation et nombre de CLAS - 2019 / 2020 -

- 1 CLAS
- 2 CLAS
- 3 CLAS
- 11 CLAS

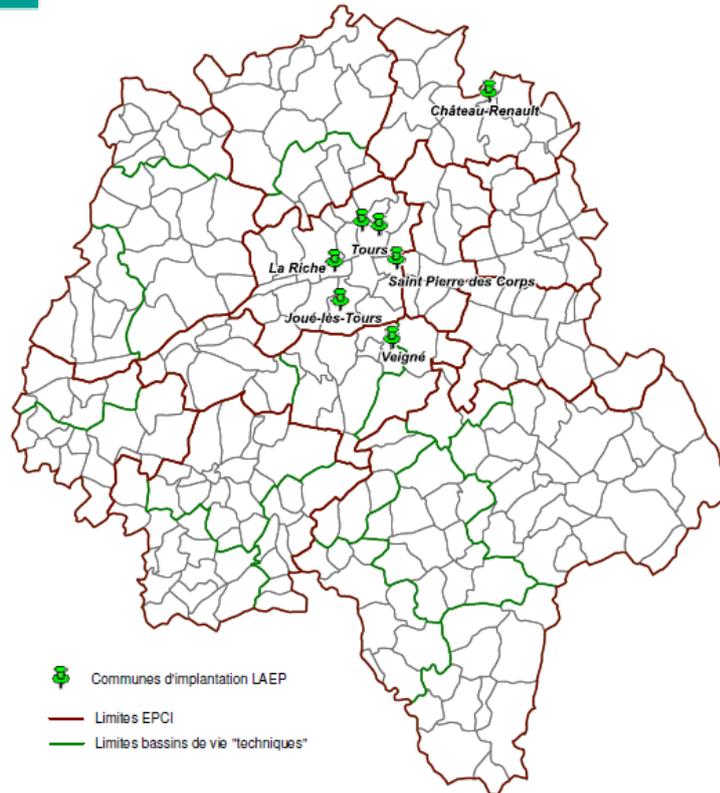
- Limites EPCI
- Limites bassins de vie "techniques"



- **Les Laep** (lieux d'accueil enfants-parents)



Localisation des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) en Indre et Loire
- septembre 2019 -



- **Des besoins émergents (animation, formation, évaluation)**

A ce jour, de nouveaux besoins apparaissent s'agissant de la nécessité de la **mise en œuvre d'un réseau à l'échelle départementale** ainsi que du **développement d'une offre de formations** à destination des acteurs locaux et de la **mise en place d'une démarche d'évaluation globale** (impacts) des actions mises en œuvre sur le département.

C'est pourquoi, la Caf Touraine souhaite, dès cette année, déléguer cette mission d'animation départementale à un (ou plusieurs) partenaire(s).

2. LA MISSION D'ANIMATION DEPARTEMENTALE PARENTALITE : FINALITE ET OBJECTIFS (CIRCULAIRE CNAF 2019-012)

Le soutien à la parentalité dépassant les frontières et les compétences d'une seule institution, la coordination des acteurs est nécessaire et renvoie à la dynamique partenariale à l'échelon départemental et local.

La mission d'animation est un levier pour renforcer la mise en réseau des acteurs et consolider les dynamiques partenariales, impulsées par le Schéma départemental de services aux familles (Sdsf). Elle vise à soutenir tout particulièrement le travail en réseau entre les acteurs associatifs, les

professionnels de l'intervention sociale, les parents et les élus à l'échelon des territoires, voire des bassins de vie des familles.

Cette mission d'animation parentalité est **départementale** et doit recouvrir les dimensions suivantes :

- impulsion d'une culture commune de l'accompagnement à la parentalité sur les territoires ;
- aide à la structuration et à l'articulation des différents dispositifs de soutien à la parentalité sur les territoires (en lien avec les objectifs du Sdsf au niveau départemental et des Conventions territoriale globale au niveau local) ;
- appui à la communication sur le soutien à la parentalité et diffusion d'informations auprès des acteurs locaux et des parents ;
- renforcement de la structuration et du fonctionnement des réseaux d'acteurs déjà existants et accompagnement de l'émergence de nouveaux réseaux, dans une approche transversale et transdisciplinaire (acteurs de la parentalité, Eaje, Alsh, centres sociaux, espaces de vie sociale, tiers-lieux, etc) ;
- accompagnement de la mise en place d'actions « innovantes » sur le champ du soutien à la parentalité ;
- capitalisation, valorisation et partage des bonnes pratiques ;
- appui à la mise en œuvre de démarches d'évaluation des politiques de soutien à la parentalité sur les territoires.

3. LES CONTOURS DE LA MISSION DELEGUEE en Indre et Loire

Au regard des orientations et des besoins locaux, cette mission se déclinera en 2 volets :

- **Une fonction de Pôle ressources Parentalité** à l'échelon départemental qui comprend :
 - ✓ La mise en place d'actions de formation ou de sensibilisation afin d'outiller les porteurs de projets Réaap en lien avec les attendus de l'AAP Parentalité Caf 37 (« l'aller vers », actions innovantes et participatives, construction de parcours à l'année, méthodologie de diagnostic Parentalité...)
 - ✓ L'étude quant à la mise en place d'un site « REAAP 37 » permettant un recensement de l'ensemble des actions Parentalité sur le département, la valorisation des actions innovantes et la mutualisation des bonnes pratiques,
 - ✓ L'élaboration d'outils d'évaluation des actions de soutien à la Parentalité financées dans le cadre de l'appel à projet Parentalité 2020 et la conduite de démarches évaluatives sur les territoires (en fonction des besoins)

- ✓ La promotion et la valorisation des dispositifs de soutien à la Parentalité sur le département.
- **Une fonction d'animation départementale** qui comprend :
 - ✓ L'animation des réseaux départementaux existants CLAS et référents familles
 - ✓ La co-organisation et co-animation d'évènements et de rencontres à l'échelon départemental

L'ensemble de ces missions devra être exercé en étroite collaboration et complémentarité avec celles des Chargées de développement social local qui accompagnent les territoires et le Conseiller technique thématique Parentalité.

De plus, au regard de la diversité de ces activités, une complémentarité d'intervention entre plusieurs délégataires pourra être recherchée.

L'ensemble de ces activités composant la mission fera l'objet d'une évaluation à mi-année (juin) et en fin d'année (novembre).

La Caf Touraine conserve le pilotage de l'ensemble des dispositifs Parentalité.

Le ou les délégataire (s) devront au préalable s'engager à respecter le cahier des charges de cette fonction d'animation et garantir une posture **de neutralité dans l'animation du partenariat départemental**.

4. L'EVALUATION ET LE FINANCEMENT DE LA MISSION DELEGUEE

Le financement de cette mission d'animation départementale parentalité est à hauteur de 50 000 € par an. Si plusieurs délégataires interviennent en complémentarité sur cette mission, le financement sera proratisé au regard des activités réalisées par chaque partenaire.

5. LA DUREE DE LA MISSION DELEGUEE

La durée de la mission sera celle de la période de contractualisation soit **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020**.

Une reconduction de la convention sera étudiée à l'issue de cette période au regard de l'évaluation de la mise en œuvre de la mission.

6. LES CONDITIONS DE RECEVABILITE DES CANDIDATURES

- ▶ **Le type d'organisme pouvant postuler** : les organismes doivent être à but non lucratif.
- ▶ **La recevabilité administrative complémentaire au projet** :
 - ☑ Le récépissé de déclaration en Préfecture pour les associations.
 - ☑ La fiche d'identification de la structure et de sa gouvernance.
 - ☑ La liste des personnes membres du Conseil d'administration de l'association.

- Le nombre d'adhérents.
- Les statuts mis à jour.
- Les comptes de l'année précédente.
- Le dernier bilan d'activité de l'association.
- Un Rib.

► **La sélection du projet :**

- Le dépôt d'une candidature assortie d'un projet de réponse (y compris organisationnel et financier) au présent cahier des charges. Ce projet devra clairement mentionner la ou les activité(s) sur laquelle(s) le candidat souhaite s'investir.
- Les moyens mis à disposition.

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

► **Les délais de réponse**

Le dossier dûment complété sera transmis **au plus tard le 12 novembre 2019** à :

Madame La Directrice
CAF TOURAINE
TSA 47444
37929 TOURS Cedex 9

Aucun délai supplémentaire ne sera accordé.

Suite à l'examen des dossiers reçus, un entretien obligatoire sera organisé **le vendredi 15 novembre 2019**.

Pour toute question concernant cet Appel à projet, vous pouvez contacter :

Madame Caroline Aupest
Responsable du Service Développement Territorial
02 46 67 10 58
Mail : caroline.aupest@caftours.cnafmail.fr